

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici dans la dernière ligne droite avant les élections professionnelles qui détermineront, au soir du 10 décembre, la nouvelle représentativité syndicale pour 4 ans.

Certains semblent convaincus qu'il leur suffira de vivre sur la rente d'une réforme qu'ils ont soutenue, sans l'avoir conçue, pour obtenir à nouveau la confiance des personnels. Comme si les difficultés du quotidien avaient disparu et comme si les collègues devaient accepter un satisfecit syndical pendant que l'institution prend l'eau.

À l'**UFAP UNSa Justice**, nous avons une autre conception du mandat syndical. D'abord regarder la réalité en face, y apporter des réponses métier et organiser le rapport de force pour les faire aboutir. Constat, proposer, contester est un triptyque qui exige une ligne politique structurée, de la constance et du courage.

Ce triptyque, nous l'avons fait vivre. Depuis l'élection de notre nouvelle équipe en octobre 2025, nous avons consacré plus de trente semaines aux déplacements sur le terrain. Pour écouter les personnels, mesurer l'état de délabrement de l'institution et bâtir des revendications solides. Notre ligne revendicative se construit dans les établissements et les services, au contact de celles et ceux qui les font tenir, de leurs réalités quotidiennes.

Et lorsque le dialogue tourne au monologue, nous savons agir.

En un an, l'**UFAP UNSa Justice** a démontré sa capacité à mobiliser à travers plusieurs mouvements nationaux. À Paris-La Santé, nous avons bloqué l'établissement le jour de l'incarcération d'un ancien président de la République et ouvert une fenêtre médiatique sur ce que le pouvoir préfère laisser derrière les murs : les vacances d'emploi, les agressions, la surpopulation et des conditions de travail indignes.

Devant l'Assemblée nationale, nous sommes allés demander des comptes à ceux qui votent les lois et les moyens. Avec des exigences de réaction face à la surpopulation, aux 5 000 postes vacants et aux 5 000 agressions physiques annuelles.

Le 17 mars 2026, les personnels des SPIP se sont mobilisés devant le ministère de la Justice, place Vendôme, pour dénoncer la mise en cause injuste de leurs collègues et défendre avec détermination la pérennité, le cadre d'intervention et les fondements mêmes de leurs missions.



Une mobilisation forte de l'**UFAP UNSa Justice** pour rappeler que les personnels des SPIP refusent de devenir les boucs émissaires des défaillances institutionnelles et que leurs missions doivent être respectées, protégées et garanties par l'administration.

Puis, le 27 avril 2026, face à la surdité chronique de la DGAP et de Vendôme, nous avons pris nos responsabilités avec plus d'une centaine d'établissements bloqués dans l'Hexagone et les Outre-mer. Une mobilisation pour imposer l'inscription à l'agenda des urgences que nos interlocuteurs s'obstinaient à repousser sans cesse.

Pendant que les personnels se mobilisaient, le syndicat majoritaire, lui, faisait circuler des messages pour tenter de briser le mouvement. Voilà donc sa conception du rapport de force consistant à combattre la mobilisation plutôt que les raisons de la colère.

Nous y voyons un choix politique accablant, préférant préserver ses bonnes relations avec Vendôme, quitte à affaiblir la lutte des personnels. À force de ménager le ministère et la DGAP, on finit par servir les intérêts de ceux que l'on doit combattre !

Notre organisation le dit clairement, nous savons être des bâtisseurs mais nous nous refuserons toujours à toutes formes de compromis ou de compromission qui pourraient desservir le terrain.

Dans ce CSA AP, nous porterons à nouveau les amendements défendus lors du CSA SPIP concernant l'INSERRE. Comme nous l'avons écrit, il faut faire germer la réinsertion sans déraciner la sécurité. Cela suppose une limite claire et adaptée. Les agresseurs de personnels ne doivent pas bénéficier d'une affectation dans ces établissements spécialisés. Une telle affectation constitue un avantage et elle ne saurait devenir la récompense d'un parcours jalonné de violences contre les agents.

Sur la circulaire relative à l'anonymat, le compte n'y est pas. Notre organisation a porté cette exigence lors des attaques du groupuscule DDPF. Face à l'évolution des menaces et des publics pris en charge, les personnels pénitentiaires sont des cibles privilégiées. Leur protection doit être à la hauteur de cette réalité. Chacun doit pouvoir utiliser un numéro d'immatriculation administratif en lieu et place de ses nom et prénom. Nous exigeons donc la réouverture rapide de ce dossier et l'extension du dispositif à l'ensemble des personnels.

Il en est de même pour le sujet du port de l'arme administrative, nous exigeons que ce dispositif soit étendu en tout temps et en tout lieu aux personnels qui en possèdent une et en feraient la demande. C'est aussi une mesure de protection nécessaire qui doit passer par un changement de paradigme dans la vision de l'administration.

Enfin, comment passer sous silence le point numéro 7 relatif à la répartition des emplois par filière et aux modalités de mutation entre les deux filières expertise et encadrement !

Après avoir privé l'encadrement de toute attractivité, alors que leurs responsabilités sont indéniables, cette réforme prévoit désormais de reporter à 2029, au lieu de 2027, la possibilité de changer de filière ! Notre organisation s'opposera à cette partie et exigera que les engagements pris soient respectés.

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY

